

MÉMO : 4  
DATE : 16 octobre 2018  
DE : Isabelle McCann  
À : Clubs et entraîneurs des réseaux Apprenti et Défi  
Objet : **Évaluation du début de la saison 2018-2019**



---

Le présent mémo vise à vous transmettre les informations nécessaires à l'organisation de la session d'évaluation de début de saison des athlètes des réseaux Apprenti et Défi. Tous les documents cités dans ce mémo seront disponibles sur notre site web sous l'onglet Clubs « Évaluation – Athlètes Apprenti et Défi ».

### **SESSION D'ÉVALUATION**

Tel qu'annoncé en juin dernier, les athlètes des réseaux Apprenti et Défi doivent obligatoirement être évalués en début de saison dans le cadre d'une session d'évaluation officielle sanctionnée par la fédération.

### **ORGANISATION DE LA SESSION D'ÉVALUATION**

La session d'évaluation doit être organisée par un club dûment affilié à la fédération.

### **PÉRIODE DE TENUE DE LA SESSION D'ÉVALUATION**

La session d'évaluation doit obligatoirement être tenue entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 décembre 2018.

### **DEMANDE DE SANCTION À LA FÉDÉRATION**

La demande de sanction doit être transmise à la fédération à l'attention d'Isabelle McCann à l'adresse [imccann@synchroquebec.qc.ca](mailto:imccann@synchroquebec.qc.ca) au moins 5 jours ouvrables avant la tenue de la session d'évaluation et au plus tard le jeudi 15 novembre 2018 à 16h.

Afin de sanctionner votre événement, j'ai obligatoirement besoin des informations suivantes :

- Date, heure et lieu de la session d'évaluation
- le club hôte de la session d'évaluation
- le nom de la personne responsable de l'organisation de la session d'évaluation
- le nom des deux évaluateurs qui seront présents

Vous pouvez transmettre la demande par courriel en vous assurant d'y inclure toutes les informations nécessaires ou encore utiliser le formulaire disponible sur le site web.

**IMPORTANT** : Si votre club a pris la décision de participer à la session d'évaluation d'un autre club, vous devez quand même nous aviser par courriel dans les délais requis.

### **ÉVALUATEURS AUTORISÉS**

L'évaluation des athlètes doit être effectuée par au moins deux personnes. Ces personnes peuvent être :

- des juges (minimalement certifié niveau 1) et/ou
- des entraîneurs (certification Comp-Intro ou plus).

La fédération recommande la formation de duo d'évaluateurs « officiel-entraîneur » afin de favoriser les échanges constructifs et de donner une occasion supplémentaire de perfectionnement aux officiels.

Nous vous demandons également de vous assurer d'inviter les officiels de votre club à assister à la session d'évaluation toujours à des fins de perfectionnement.

### **MODE D'ÉVALUATION**

Le mode d'évaluation est basé sur la réussite (1 point) ou non (0 point) des critères évalués.

## **CONTENU DE LA SESSION D'ÉVALUATION – RÉSEAU APPRENTI 9-10 ans**

### **HABILETÉS AU SOL**

- Position dorsale sur rouleaux
- Jambe de ballet au sol
- Position du carpé arrière (fermeture tronc-jambe)
- Extension du dos
- Rotation ariane

### **POSITIONS DE BASE**

- Position allongée sur le dos
  - Position du carpé avant
  - Position verticale en flottaison
  - Position du grand-écart
- 

## **CONTENU DE LA SESSION D'ÉVALUATION – RÉSEAU APPRENTI 11-12 ans**

### **HABILETÉS AU SOL**

- Position du carpé arrière (fermeture tronc-jambe)
- Position du carpé avant (à 90°)
- Vitesse jambe de ballet au sol (jambes droite et gauche)
- Extension du dos
- Rotation ariane

### **POSITIONS DE BASE**

- Position allongée sur le dos
  - Position du carpé avant
  - Position verticale en flottaison
  - Position du grand-écart
- 

## **CONTENU DE LA SESSION D'ÉVALUATION – RÉSEAU DÉFI 13-20 ans**

### **HABILETÉS AU SOL**

- Position du grand écart jambe droite
- Position du grand écart jambe gauche

### **POSITIONS DE BASE**

- Position jambe de ballet de surface
  - Position du carpé avant
  - Position verticale jambe pliée
  - Position du grand-écart
- 

## **GRILLES D'ÉVALUATION**

Les grilles d'évaluation seront disponibles d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2018 sur notre site web.

## **TRANSMISSION DES RÉSULTATS**

Les résultats doivent être transmis par courriel à l'attention de Claire Stempin à l'adresse [dlt@synchroquebec.qc.ca](mailto:dlt@synchroquebec.qc.ca) au plus tard vendredi le 21 décembre 2018.